



Compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2 010

Présents : *BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M*

Absents excusés : *CAZENAVE M - MARTIN R*

Absente : *ADELL JM – BERRETTE S*

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 28 juillet 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que depuis début 2010 les révisions simplifiées des POS sont refusées. Pour que le projet des Sénioriales aboutisse, il faut réaliser une étude pour faire évoluer le POS en PLU. Cette étude, sera plus coûteuse et plus longue qu'une révision simplifiée, elle permettra l'aboutissement du projet les Sénioriales, d'apporter une réglementation mieux adaptée et une vision future sur l'aménagement du territoire de la commune. Un intervenant professionnel présentera au conseil municipal le 19 octobre les particularités de cette étude.

I Travaux de mise en souterrain des réseaux d'électricité et France Télécom « route de Fontès »

Monsieur le Maire présente le projet des travaux de mise en souterrain des réseaux Electricité et France Télécom route de Fontès. Le coût de ces travaux est de 258 665 € ttc. Monsieur le Maire propose au conseil de demander une subvention d'un montant de 119 756 € auprès d'Hérault Energie.

Cette mise en souterrain permettra d'éliminer les supports béton et un futur aménagement de sécurité routière.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces travaux et cette demande de subvention.

II Demande de prorogation de la subvention du forage Le Falgairas

Monsieur le Maire dit au conseil que le conseil général a accordé à la commune une subvention de 144 900 € pour le forage du Falgairas. Une demande d'acompte ou une demande de prorogation doit être impérativement adressée au conseil général avant le 6 mars 2011, sinon la subvention est perdue.

Monsieur le Maire précise au conseil que suite à des retards administratifs, l'enquête publique est programmée du 4 octobre 2010 au 5 novembre 2010. L'appel d'offre pour le choix des entreprises n'a pas été lancé. La commune craint que les travaux du forage ne puissent pas débuter avant le 6 mars 2011, car la date prévisionnelle de ces travaux est fixée au 2^{ème} semestre 2011.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose au conseil de demander une prorogation pour cette subvention. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande.

III Enquête publique «Forage Le Falgairas »

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que l'enquête publique relative au forage du Falgairas se déroulera du 4 octobre au 5 novembre 2010 inclus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de pouvoir conserver l'usage de l'eau de l'ancienne source « La Resclauze » à des fins communales (possibilité de constituer une réserve incendie indépendante de toute alimentation électrique (sécurité de l'approvisionnement), pour l'arrosage d'espaces verts, pour l'agriculture (traitement, arrosage, plantations). Les prélèvements estimés sont 2000 m3 d'eau par an environ. Ce souhait sera annexé au registre de l'enquête publique.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce souhait.

IV Affaire Deterpigny

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par ordonnance en date du 12 janvier 2010, le juge des référés avait condamné les consorts Deterpigny à procéder à l'exécution des travaux de démolition avant le 30 juin 2010, faute de quoi une astreinte de 600 € par jour de retard leur serait demandée.

Monsieur le Maire propose le conseil de saisir le juge de l'exécution du TGI de Béziers pour procéder à la liquidation de cette astreinte du 1^{er} juillet au 31 août 2010 d'un montant de 37 200 € et de désigner Maître Margall en charge du dossier pour représenter la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette décision.

V Zone de développement éolien par la communauté des communes

La communauté des communes prend en charge une étude pour le développement éolien pour l'implantation éventuelle d'éoliennes sur le territoire de la communauté des communes.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette étude.

VI Diagnostic pour la sécurité et la circulation dans le village

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de sécurité et la circulation dans le village réalisée par la DDTM. Depuis 2005, les communes ont dans l'obligation de créer un cheminement piétonnier pour permettre l'accessibilité aux bâtiments publics (école, église, restaurant scolaire). Dans l'immédiat, il faut résoudre le problème de stationnement et de cheminement piétonnier dans le village, notamment rue du Conseil Général, route de Fontès, sur la RD15.

Plusieurs possibilités sont offertes : zone à 30 à l'entrée du village, mise en place chicanes, balises ...

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce plan qui sera présenté au conseil général et de l'approuver lors d'un prochain conseil.

VII Questions Diverses

1) Expertise du vieux peuplier sur la place

Monsieur le Maire a demandé à un expert en pathologie végétale d'établir une expertise sur le vieux peuplier situé sur la place Paul Gauffre. Cet arbre présente des champignons, et le tronc est prêt à s'affaïsser et l'arbre risque de s'effondrer.

Cette expertise précise que malgré sa forte vitalité apparente, le vieux peuplier se trouve aujourd'hui en très mauvais état sanitaire et mécanique. Dans ce lieu fréquenté par le public, il est raisonnable d'envisager une suppression rapide de cet arbre en 2010. Le coût de cette expertise est de 598 €.

Afin d'éviter tous risques pour la population, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette expertise et de procéder à l'abattage de cet arbre. Monsieur Bedos précise que cet arbre sera remplacé par un olivier.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette expertise et l'abattage des arbres.

2) Marché complémentaire école

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le marché complémentaire pour les travaux de l'école et du restaurant scolaire de l'entreprise LCD. Des panneaux de liège ont été posés dans les classes à la place de la peinture pour un montant de 1513 € ht. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce marché.

3) Renouvellement du contrat de maintenance pour le cadastre

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement du contrat de maintenance pour le cadastre avec l'entreprise Descartes (montant 197.50 € par an). Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce contrat.

4) Plan d'Alignement Chemin Font Basse

Le conseil municipal vote le plan d'alignement Impasse Font Basse. Un acte notarié sera établi pour cet alignement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce plan.

5) Commissions municipales

Monsieur le Maire présente les commissions municipales. Quelques modifications ont été apportées. Monsieur le Maire donne la liste aux conseillers municipaux.

VIII Informations

Monsieur le Maire donne au conseil municipal les informations suivantes :

- L'ARS (Agence Régionale de Santé : nouvelle dénomination de la DDASS) a envoyé le rapport de l'eau et la qualité pour l'année 2009. L'eau distribuée est de bonne qualité.
- Le Maire de Fontès a adressé un courrier pour recommander un professeur de gymnastique pour les personnes de plus de 55 ans. Moyennant une subvention communale d'environ 350 € par an, la participation serait de 6 € par personne. Monsieur le Maire propose de convoquer le président de l'Association du 3^{ème} âge pour lui en parler.
- Un administré a eu une fuite après-compteur et demande un dégrèvement pour la facture d'eau. Le conseil municipal refuse ce dégrèvement.
- Le règlement de la salle des fêtes a été adressé au CFMEL et a été approuvé par cet organisme.
- Monsieur le Maire propose de délibérer pour nommer la rue permettant l'accès à la nouvelle entrée de l'école. Il propose le nom « rue des Ecoles ». Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette nomination.
- Le comité des fêtes pour la fête du village a choisi le groupe « Les Ricounes » et la commune a donné son accord pour ce spectacle qui aura lieu sur le nouveau parking de l'école. Pour la sécurité, 4 vigiles seraient engagés pour un coût de 640 € pris en charge par la commune.
- La réunion publique avec la population aura lieu le vendredi 22 octobre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h.